



HVITIEME SERMON.

Hebr. IV. v. 14.

Nous auons vn Souuerain & grand Sacrificateur Iesus Fils de Dieu.

L'APOTRE S. Paul, en la 1. à Timothée chap. 2. dit, *que Dieu est vn, & que le Mediateur entre Dieu & les hommes est vn, aſſauoir Iesu Chriſt.* Cet office de Médiateur encloſt trois charges, aſſauoir la charge de Roy, la charge de Sacrificateur, & celle de Prophete. Par la Royauté il nous gouuerne & defend. Par la Sacrificature il fait noſtre paix & nous reconcilie avec Dieu. Par la charge de Prophete il nous inſtruit, & nous enſeigne les moyens d'eſtre ſauués. Es paroles que Dieu a prononcées au 17. chap. de S. Matthieu, diſant, *Ceſtuy-ci eſt mon Fils bienaimé auquel s'ai prins mon bon plaisir, eſcoutez-le,* ces trois charges ſont comprises. En l'appellant ſon Fils il lui donne la royauté & ſeigneurie ſur toutes creatures. En diſant qu'il prend en lui ſon bon plaisir, il declare que par lui nous lui ſommes agreables, & que par ſon Fils nous ſommes reconciliés avec lui. En diſant *Eſcoutez-le,* il

l'establit Prophete & Docteur de son Eglise. L'Apostre aux Hebreux, au commencement de son epitre, conioint ces trois charges, disant que Dieu a establi son Fils heritier de toutes choses: Cela appartient à sa Royauté: & qu'il a fait la purgation de nos pechés: ce qu'il a fait par sa Sacrificature: & que Dieu a parlé à nous par son Fils: ce qui est de sa charge de Prophete.

Chacune de ces charges estant infiniment excellente, neantmoins il est certain que la Sacrificature precede les deux autres charges en ordre de nature, & que les deux autres en dependent. Car deuant que Dieu nous elargisse les biens & graces salutaires, il faut que l'inimitié soit ostée, & que Dieu nous soit reconcilié.

De cette Sacrificature nous nous proposons de vous entretenir à cette heure moyennant l'assistance de Dieu. Cette Sacrificature de Iesus Christ, figurée par la Sacrificature du Vieil Testament; consiste en deux choses, asçauoir en la propitiation pour nos pechés par le sacrifice de sa mort: & en son intercession, par laquelle il fait requeste pour nous, estant assis à la dextre de Dieu, comme S. Paul nous enseigne au 8. chap. aux Romains v. 33.

Quant à la propitiation pour nos pechés, S. Paul aux Ephesiens ch. 5. dit, que *Iesus Christ s'est donné soi-mesme pour nous en oblation & sacrifice en odeur de bonne senteur.* Et l'Apostre aux Hebreux chap. 9. dit, que *Iesus Christ est comparu une fois pour l'abolition du peché par le sacrifice de soi-mesme.*

Car combien qu'au regard de Iudas, qui l'a trahi, & des Sacrificateurs, qui l'ont liuré à la mort, cette mort ait esté vn crime abominable, si est-ce qu'au regard de Iesus Christ, s'offrant soi-mesme à son Pere pour nostre redemption, cette mort a esté vn sacrifice de bonne odeur, & le prix de nostre redemption. Ce que Moysé au 8. chapit. de Genese, dit du sacrifice de Noé apres le deluge, que *Dieu flaira vne odeur d'apaisement*, peut à plus forte raison estre dit du sacrifice de la mort de Iesus Christ, par lequel Dieu est appaisé enuers nous, & la malediction ostée à laquelle nous estions suiets. C'est ce sang qui crie meilleures choses que le *Hebr. 12.* sang d'Abel. Car le sang d'Abel crioit vengeance *24.* : mais le sang de Iesus Christ crie paix & conciliation.

Et ce sacrifice est de telle excellence que nul ne s'est trouué qui fust digne d'offrir ce sacrifice que lui-mesme : tellement qu'il est l'offrant & la chose offerte. Il est la victime & le Sacrificateur. Il est la chose offerte en tant qu'homme. Il est le Sacrificateur en tant que Dieu. Car la nature diuine a fait offrande de la nature humaine, comme enseigne l'Apostre aux Hebreux au 9. chap. disant que *Christ s'est offert à Dieu par l'Esprit eternal*.

Il. Ce sacrifice du Fils eternal de Dieu ayant esté l'accomplissement & la closture de tous les Sacrifices de l'Ancien Testament, ils ont esté effacez & estriez abolis par la mort du Redempteur. *Donc nous recueillons que le sacrifice*

continuel, qui a esté offert au matin, au iour que Iesus Christ a esté crucifié, a esté legitime & commandé par la Loy de Moyse : mais que le sacrifice qui a esté offert au soir du mesme iour, apres que Iesus Christ a rendu l'esprit, n'a point esté de pareille necessité. Toutesfois Dieu a permis que ces sacrifices continuassent apres la mort du Seigneur par l'espace de trente hui& ans, iusqu'à ce que les Romains ont assié&é & prins Ierusalem, & l'ont rasée & abbatu le temple, & aboli cette sacrificature, pource qu'elle ne seruoit qu'à obscurcir le sacrifice & la Sacrificature de Iesus Christ nostre Seigneur, incitant les hommes à s'arrester aux ombres, en delaisant le corps.

Le deuxieme point, auquel consiste la Sacrificature de Iesus Christ est son intercession, par laquelle il fait requeste & intercede pour nous, & presente à Dieu nos prieres, lesquelles sont acceptables devant Dieu, pource qu'elles sont accompagnées de son intercession.

Dés le temps de son seiour ici bas il a intercedé pour nous : & ne faut douter que ce n'ait esté le sujet de ses prieres, esquelles il passoit les nuits. Nous en auons vn exemple au 17. chap. de S. Jean, où nous auons vne longue & excellente priere qu'il fait pour ceux que le Pere Iuda donnés. Mais quant aux repprouvés, il dit, qu'il ne prie point pour le monde. Eust-il demandé à son Pere vne chose laquelle il scauoit qu'il n'obtiendroit pas ? Car il dit que le Pere l'exauce tousiours. Jean 11. ver. 42. Iesus Christ

voit

voirement est appelé *le Sauveur du monde*, & *l'Agneau de Dieu qui oste le peché du monde*, non pas pource qu'il sauue tous les hommes du monde : mais pource qu'au monde nul n'est sauué que par lui. En mesme façon que S. Paul au 15. chap. de la 1. aux Corinthiens, dit que *par Iesus Christ tous sont viuifiés*, pource que nul n'est viuifié que par lui. Mais le fruiçt de son intercession n'est que pour ceux que le Pere a donnés à son Fils, & qui appartiennent à son élection.

Ne faut douter que Iesus Christ ne priaist aussi pour soi-mesme, comme cela se void au 17. chap. de S. Iean. Mais en priant pour soi-mesme, il prioit pour nous : car il demandoit l'assistance de son Pere en l'œuvre de nostre redemption.

Or quand nous disons, apres l'Apostre, que *Iesus Christ estant assis à la dextre de son Pere intercede pour nous*, ne faut pas s'imaginer qu'il vse de paroles, & qu'il propose à son Pere des raisons, pour l'émuouir à compassion enuers nous. Si cela estoit, le Fils auroit plus d'amour enuers nous, & plus d'inclination à nous bien-faire que son Pere ; ce qu'il ne faut pas croire : car l'amour que le Pere nous porte, marche en ordre deuant l'enuoy du Fils pour nostre redemption, comme Iesus Christ nous enseigne au 3. chapit. de S. Iean, disant, que *Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils, afin que quiconque croit en lui ne perisse point*. Est certain que l'amour du Pere enuers les élus est la pre-

miere source & origine de nostre salut. L'intercession de Iesus Christ consiste en ce qu'il presente continuellement à son Pere le prix & la rançon qu'il a payee pour nous, & que sa mort est de perpetuelle efficace deuant Dieu, & qu'en cette consideration Dieu nous reçoit en grace, & a nos prieres pour agreables.

Ce qui sert à foudre vne difficulté. On demande, Comment se peut-il faire que Iesus Christ intercede enuers Dieu, veu que lui-mesme est Dieu? Intercederoit-il enuers soi-mesme? En cela, mes Freres, il y a peu de difficulté. Car puis que l'intercession de Iesus Christ enuers son Pere, n'est autre chose que fournir à son Pere matiere & occasion de nous bien faire, il n'y a point d'inconuenient de dire que Iesus Christ par la mort se fournit à soi-mesme matiere & occasion de nous sauuer.

Mais ce qui est le principal en cette matiere est de sçauoir, si en cet office de Sacrificateur Iesus Christ a sous soi d'autres Sacrificateurs, pour sacrifier reellement son corps, en sacrifice propitiatoire; & s'il est nostre seul Moyenneur ou Mediateur enuers Dieu. Dieu nous fait cet honneur d'estre Advocats de la cause de celui qui est nostre Advocat enuers Dieu, & d'estre defenseurs de la dignité & perfection de la Sacrificature du Fils eternal de Dieu.

*De la Sacrificature des Prestres Romains
& du sacrifice de la Messe.*

Les Prestres de l'Eglise Romaine se vantent

d'auoir la puissance de sacrifier reellement le corps de Iesus Christ en sacrifice propitiatoire, & se disent estre Sacrificateurs selon l'ordre de Melchisedec. Disent qu'ils ont cette puissance en vertu de leur ordination en la Prestrie qui se fait par l'Euesque. Et voici comme elle se fait.

Le futur Prestre, ayant le sommet de la teste tondu en rond & graissé en croix, se met à genoux deuant l'Euesque, lequel lui dit, *Reçoy la puissance d'offrir sacrifices à Dieu, & de celebrer Messes pour les viuans & pour les morts.* Puis il lui oint les doigts qui seruent à manier l'hostie. Notez qu'en ces paroles l'Euesque ne donne à ce Prestre aucune puissance de sacrifier le corps de Christ. Et par consequent que c'est faullement que ce Prestre se vante d'auoir receu cette puissance en son ordination.

Tout homme qui s'est reserué quelque goutte de libre iugement, & qui n'est point esclau de la coustume, reconnoistra qu'une si grande puissance que de sacrifier le Fils de Dieu eternal, ne doit estre receuë en l'Eglise si Dieu ne l'a instituee & commandee par vn commandement expres: Car c'est vne puissance qui surpasse la puissance de tous les Anges, & de la Vierge Marie, laquelle on appelle Dame du Monde, & la Roine des Cieux. Cependant la parole de Dieu ne parle point de cette sacrificature: & son institution ne se trouue point en l'Escriture sainte.

X. D. C.

h

Corne-
lius à La-
pide Je-
suisa
Commēt.
in cap. 7.
epist. ad
Hebr.
vers. 6.
Adde
sacerdo-
sum qua-
sentus ge-
vie perso-
nam
Christi
sacrificā-
ois quo-
dammodo
maiozem
esse ipso
Christi
sacrificā-
to. In om-
ni enim
sacrificio
Sacerdos
est maior
sua victi-
ma.

Qui plus est, par cette Sacrificature les Pre-
stres s'éleuent par dessus Iesus Christ. Car estre
Sacrificateur est chose plus honorable & plus
excellente qu'estre sacrifié. Aaron estoit plus
excellent que les agneaux qu'il sacrifioit; les-
quels agneaux estoyent figures de Iesus Christ
homme, qui deuoit mourir pour nous: mais
Aaron estoit figure de Iesus Christ, entant que
Dieu, offrant à son Pere sa nature humaine en
sacrifice. Voici les propres mots d'un celebre
Iesuite *, duquel la doctrine est approuvée par
les Censeurs & Docteurs Theologiens, mise
au deuant de ses œuvres. *Adjonstez, dit-il, que
le Prestre entant qu'il represente la personne de
Christ sacrifiant, est en quelque façon plus grand que
Christ sacrifié. Car en tout sacrifice le Sacrificateur
est plus grand que la victime qu'il sacrifie.*

Par cette doctrine la Messe surpasse en di-
gnité & excellence la mort de Iesus Christ. Car
nos Adversaires mettent deux sacrifices de Ie-
sus Christ, l'un sanglant en la croix, & l'autre
non sanglant en la Messe; lequel sacrifice ils
appellent sacrifice de Melchisedec, & disent
que le sacrifice non sanglant est le plus excel-
lent.

Après cette presumption, par laquelle des
vermisseaux & povres pecheurs se vantent
d'estre Sacrificateurs du corps de Christ en
vertu de leur ordination, cependant ils font
profession de douter si leur ordination, est
valable, ou si elle est nulle & frustratoire.
Car de cette ordination, comme des autres
Sacres

Sacremens, ils disent qu'elle est nulle, si celui qui la confere & administre n'a intention, laquelle intention se presume par conjecture. Peut bien estre que l'Euesque qui a confere l'ordre à vn Prestre a eu intention. Mais on ne sçait si celui qui a confere les ordres à cet Euesque a eu intention. Et ainsi en remontant, la doute se multiplie à l'infini. Telle est doctrine * du Concile de Trente; de laquelle s'ensuit que nul ne peut estre asseuré s'il est baptisé. Et que nul Prestre ne sçait s'il est Prestre.

Souuent en l'Escriture tous fideles sont appelés Sacrificateurs. S. Pierre au 2. chap. de sa 1. Epistre, appelle les fideles *une sacrificature Royale, pour offrir sacrifices spirituels agreables à Dieu par Iesus Christ.* Et S. Iean au 1. chapit. de l'Apocalypse: *A celui qui nous a aimés & a laués nos pechés en son sang, & nous a fait Rois & Sacrificateurs à Dieu son Pere, soit gloire & force és siècles des siècles.* Cette façon de parler est prise du 19. chapit. de l'Exode, où Dieu dit à son peuple, *Vous me ferez un Royaume de Sacrificateurs & vne nation sainte.* Car toutes les bonnes œuvres des fideles, les aumosnes, les prieres, la repentance, les louanges, sont appelées sacrifices en l'Escriture. Non pas sacrifices propitiatoires pour expier les pechés, mais sacrifices d'obeissance, de louange & action de graces. Non pour sacrifier le corps de Iesus Christ, mais pour offrir en sacrifice leurs propres corps, selon que S. Paul nous commande au 12. chapitre de l'Epistre aux Romains. En ce sens chaque fide-

Barbar.
lib. 3. de
Iustificati-
one c. 8.
§. Dicet.
Neque
potest
quis esse
certus cer-
titudine
fidei se
percipere
verum
Sacr-
amentum,
etiam Sa-
cramen-
tum, sine
inconsensu
Ministri
non con-
secretur,
& inconsen-
suum
aliter
nemo vi-
dere pos-
sit.
* Sess. 18.
Can. 11.
Hebr. 13.
v. 15. &
16.
Pl. 51. 19.

le est Sacrificateur. Mais il ne se trouuera point que iamais en l'Escriture les Pasteurs de l'Eglise soyent appelés Sacrificateurs pour estre distingués d'avec le peuple.

Plus de la moitié de l'Epistre aux Hebreux (laquelle est fort longue) est employée à parler du Sacrifice & de la Sacrificature de l'Eglise Chrestienne. C'estoit là, ou iamais, qu'il falloit parler de la Sacrificature des Prestres Sacrifiants Iesus Christ; car c'est en cela seul que nos Adversaires mettent la Sacrificature du Nouveau Testament. Celui-là ne seroit-il point insensé, qui feroit vn traitté de la Royauté sans parler de Rois, ou de la nauigation sans parler de nauire? Pourquoi donc l'Apostre traittant de la Sacrificature du Nouveau Testament, ne parle-il point de la puissance des Prestres à sacrifier Iesus Christ, & ne reconnoist autre sacrifice propitiatoire pour nos pechés que la mort de Iesus Christ? Et mesme il ne parle point de la sainte Cene, ni du Sacrement de l'Eucharistie.

On respond que l'Apostre n'a osé en parler, pource que cette matiere est trop haure & difficile pour des nouveaux Chrestiens & infirmes, tels qu'estoyent les Hebreux auxquels il escriuoit. Mais cela est faux. Car le mesme Apostre au 10. chapitre leur rend tesmoignage qu'ils auoyent souffert la perte de leurs biens, & des grands opprobres pour la cause de Iesus Christ, dont appert qu'ils estoyent pleins de connoissance & fermes en la foy. Et au 6. chap.
il

il dit que son intention est de parler des choses les plus hautes, & rendre à la perfection. Et au 1. chap. il dit, que *Iesus Christ est le caractere ou marque engrainée de la personne du Pere*, & traite de la generation eternelle du Fils de Dieu, qui sont les plus hauts mysteres de la religion Chrestienne.

Nos Adversaires mesmes se contredisent à eux-mesmes, & s'enveloppent de difficultés insolubles. Car ils font consister la puissance des Prestres en deux choses : asçavoir en la puissance de pardonner les pechés en autorité de iuges, disans au pecheur, *Je t'absous de tes pechés*. C'est ce qu'ils appellent les clefs : & en la puissance de sacrifier le corps de Iesus Christ. Ils tiennent que ces deux puissances sont inseparables : dont s'ensuit que si les Apostres ont en l'institution du Sacrement receu l'ordre de Prestre, ils ont receu vne Prestre sans clefs : car ils disent que la puissance de pardonner les pechés n'a esté donnée aux Apostres qu'après la resurrection du Seigneur. Ils tombent en vne autre absurdité, c'est qu'ils veulent que par mesmes paroles Iesus Christ ait institué deux Sacremens, asçavoir le Sacrement de l'Eucharistie & l'ordre de Prestre, comme si par mesmes paroles il auoit institué le Baptesme & l'Extreme onction.

Que si vous considerez de pres comment Iesus Christ a institué la sainte Cene entre ses disciples, vous trouuerez que non seulement il n'a point parlé de Sacrifice ; mais aussi vous

n'y trouuerez aucune des actions qui sont requises en tout sacrifice proprement dit. Quatre choses y sont requises : asçauoir. 1. Que les Sacrifiâns adorent Dieu. 2. Qu'ils fassent vne offrande à Dieu, le prians d'auoir leur oblation agreable. 3. Que la victime qu'ils offrent soit destruite. 4. Qu'elle soit consacrée, & qu'il s'en face vne consecration. Nulle de ces quatre choses ne se trouue en l'institution de ce Sacrement par Iesus Christ. 1. Car les Apostres n'ont fait aucune adoration; ils sont demeurés assis à table : & S. Iean auoit sa teste au sein du Seigneur, * ce qui n'est pas vn geste d'adoration. 2. Iesus Christ n'a rien offert à son Pere : il n'a point dit à son Pere, *Regoy*; mais il a dit à ses disciples, *Prenez mangez*. Nos Adversaires confessent franchement que Iesus n'a fait aucune oblation, & n'a rien offert à son Pere.

3. La troisieme chose requise en tout sacrifice proprement dit, est que la chose qu'on offre à Dieu soit destruite. Or en la Messe Iesus Christ n'est point destruit, & Iesus Christ celebrant ce Sacrement ne s'est point destruit soi-mesme. 4. Reste la consecration de la chose qu'on offre. Or ce que le Prestre pretend sacrifier est Iesus Christ, lequel ne peut estre consacré par les hommes, c'est lui qui nous consacre. Le pain aussi n'est point consacré : car on dit qu'il n'est plus. Abolir vne chose n'est pas la consacrer. Bref, on n'a peu iusqu'ici nous dire que c'est qui est consacré en la Messe.

L'A.

* Bellar. lib. 1. de Missa c. 27. §. Quinta. Oblatio qua sequitur consecrationem, non pertinere ad offerentiam probatur, eo quod Dominus eam oblationem non adhibuit, immo nec Apostoli in principio, &c.

L'Apostre S. Paul, au 4. chap. aux Ephesiens, fait vn denombrement des charges que Iesus Christ montant au ciel a laissées à son Eglise. *Il a (dit-il) donné les uns pour estre Apostres, & les autres pour estre Prophetes, & les autres pour estre Euangelistes, & les autres Pasteurs & Docteurs.* Auroit-il oublié les Sacrificateurs? Et le mesme Apostre en la 1. à Timothée, & en l'Epistre à Tite, donne des instructions aux Pasteurs, qu'il appelle Euesques & Anciens, & aux Diacres. Pourquoi n'en a-t-il donné aux Sacrificateurs du corps de Christ?

Mais ce qui gehenne le plus nos Adversaires est l'Epistre aux Hebreux. L'Apostre au 7. chap. rend deux raisons pour lesquelles la Sacrificature du Vieil Testament a deu estre abolie; l'une, pource que les Sacrificateurs estoient mortels: l'autre, pource qu'ils estoient pecheurs, offrans pour leurs propres pechés, & pour les pechés du peuple. Pour ces mesmes raisons nous reiettons la sacrificature des Prestres Missifians: car ils sont pecheurs & sont suiets à mourir. L'Apostre ne reçoit aucun Sacrificateur du Nouveau Testament que celui qui est immortel.

Le mesme Apostre au 9. ch. v. 22. dit, que *sans effusion de sang ne se fait point de remission de pechés.* La Messe donc, qu'on appelle vn sacrifice non sanglant, & où le sang de Iesus Christ ne sort point des veines, ne sert point à la remission des pechés: & la raison est claire. Car en l'Eglise Romaine celui qui fait les Pasques (comme

ou parle) se confesse auparavant, & reçoit du Prestre l'absolution de tous ses pechés: il prend donc l'hostie, ses pechés lui estans desia pleinement pardonnés.

L'Apostre poursuit vers. 25. & nie formellement que Iesus Christ s'offre souuentefois soi-mesme: *Non pas* (dit-il) *qu'il s'offre souuentefois soi-mesme.* Est donc faux qu'il soit offert tous les iours, & infinies fois en la Messe.

On respond, qu'il ne s'est offert qu'une fois sanglamment: mais qu'il s'offre plusieurs fois non sanglamment en la Messe. Falloit donc alleguer quelque passage de l'Escriture qui parle de ce sacrifice non sanglant: mais cela ne se trouue point. Cela est tiré de la parole non écrite. Mais le mesme Apostre renuerse cela puissamment és paroles suiuanes: car il adiouste v. 27. *Tout ainsi qu'il est ordonné à tous hommes de mourir vne fois, pareillement Christ a esté offert vne fois pour oster les pechés de plusieurs.* Ce saint Apostre declare que le sacrifice de Iesus Christ ne se reitere non plus que la mort des hommes. Celui là ne seroit-il pas insensé qui diroit que Philippe ou Anchoine est mort vne fois sanglamment, mais qu'il est mort plusieurs fois non sanglamment? Bref, l'Apostre dit absolument & expressément, que Iesus Christ ne s'offre point souuentefois soi-mesme.

Et là mesme, ayant dit que Iesus Christ ne s'offre pas souuentefois soi-mesme, il adiouste, *autrement il lui eust fallu souuentefois souffrir,* ne reconnoissant autre offrande pour nos pechés que

que les souffrances de Iesus Christ & la mort.

Il repete & inculque cette doctrine au chap. 10. v. 10. disant, que nous sommes sanctifiés par l'oblation VNE FOIS faite du corps de Iesus Christ. Non donc par le sacrifice de la Messe.

Il adjouste des mots grandement considerables au vers. 18. *La où il y a remission de ces choses* (c'est à dire, des pechés) *il n'y a plus d'oblation pour le peché.* Or S. Pierre au 10. chap. des Actes, dit que *quisconque croira en Iesus Christ recevra remission de ses pechés par son Nom.* Puis donc que par la foy en Iesus Christ nos pechés nous sont pardonnés, nous n'avons plus besoin de sacrifier Iesus, ni d'offrir en oblation, comme on prend fait en la Messe.

La verité est si forte en ce point, que les principaux de nos* Adversaires sont contraints de confesser que le sacrifice de la Messe est vne tradition non écrite, & dont ne se trouve rien en la parole de Dieu. Mais quand ce vient à nous faire entendre que c'est que ce sacrifice de la Messe, ils se trouvent fort empeschés. Nous leur demandons si ce sacrifice est la mort de Iesus Christ. Ils respondent que non. Car Iesus Christ ne meurt point en la Messe. Mais ils disent qu'en la Messe le sacrifice de la mort de Iesus Christ nous est appliqué. Dont s'ensuit qu'en la Messe Iesus Christ n'est point sacrifié. Car s'appliquer le sacrifice de Iesus Christ, n'est pas le sacrifier. On n'applique point vne emplastre par vne emplastre, ni

tionem non scriptam Eucharistia ministracionem, & sacrificij

*Salme-
ron Ie-
sua cō-
menta-
rio in E-
pistolas
Pauli
Tomo
XII.
Enume-
rans tra-
ditiones
non scrip-
tas, has
ponit.
Hierar-
chiam Ec-
clesiasti-
cam, cul-
tū ima-
ginum,
Missam,
& mo-
dum Sa-
crifican-
di, & tra-
ditionem
Christum
fecisse sa-
crificium
in pane
& vino.
Baron.
Ann. 53.
S. 14.
ponit in-
ter tradi-

Immola-
sionem.

Gregor.
de Va-
lent. Ie-
suita l. 1.

de Miss.
cap. 4.

Si ma-
xime ille
culsus à
Deo in-

stitutus
non esset,
concludi
sancin ab

Esu non
posset,
non esse
legitimum,

Cum id
ad homi-
nam
culsus

minime
requira-
tur.

† Bellar.
lib. 1. de
Miss.

cap. 3. §.
Secundo.

Christus
quinc nec
mereri
nec satis-

facere
posset.

vn payement par vn payement. S'il faut sacrifier Iesus Christ pour nous appliquer le sacrifice de Iesus Christ, il faudra aussi le faire mourir afin de nous appliquer sa mort.

Voila donc vn autre sacrifice propitiatoire pour nos pechés, que la mort de Iesus Christ, duquel sacrifice la parole de Dieu ne parle point. Voila deux sacrifices differens de nature, l'vn sanglant, l'autre non sanglant : l'vn, où Iesus Christ souffre ; l'autre ; où il ne souffre rien ; & par consequent où il ne satisfait point pour nos pechés. Car nous n'aüons autre prix de redemption, ni autre satisfaction à la iustice de Dieu que les souffrances de Iesus Christ. Le plus celebre disputeur de l'Eglise Romaine s'oustitient ¶ que Iesus Christ maintenant n'est plus en estat de satisfaire pour nous ; mais seulement qu'il impetere.

Quant à l'efficace de ces deux sacrifices, la difference y est extreme : car le sacrifice de la croix vne fois fait, est suffisant pour la redemption du monde : mais le sacrifice de la Messe est de si peu d'efficace, qu'on chante mille ou deux mille Messes pour tirer vne ame de Purgatoire, apres cela on doute si cette ame est en Paradis, & si elle est sortie de ce feu. On chante de des Messes pour les vignes & pour les bleds, lesquels apres ces Messes ne prosperent pas. On chante Messes pour des brebis & pour la guerison d'vn cheual, lequel apres ces Messes ne laisse pas de mourir : en tout cela les Prestres y gagnent : car celui à l'intention duquel la
Messe

Messe se chante la doit payer. Et notez que l'Eglise Romaine ne chante iamais Messes anniversaires & particulieres pour vn qui n'a rien donné à l'Eglise. Les povres se doiuent contenter des Messes generales aufquelles les riches aussi ont part. Le priuilege des povres est de mourir à bon marché.

Le Concile de Trente fonde le Sacrifice de la Messe sur ces paroles de Iesus Christ, *Faites ceci en memoire de moi.* L'exposition qu'on y apporte est, *Sacrifiez moi en sacrifice propitiatoire pour les viuans & pour les morts.* Ainsi ils se iouent de l'Ecriture, & la tordent avec vne licence intolérable. Mais ces mesmes paroles confondent cette interpretation. Car il est impossible de sacrifier Iesus Christ en memoire de Iesus Christ. Peut-on sacrifier vn agneau en memoire de cet agneau, ou bastir vne maison en memoire de cette maison? L'Apostre S. Paul au char. de la 1. aux Corinth. nous donne l'exposition de ces mots: car immediatement apres ces mots, *Faites ceci en memoire de moi*, il adjouste, *Car toutes & quantes fois que vous mangerez de ce pain, & boirez de ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'à ce qu'il vienne.* Voulons-nous sçauoir que c'est que FAIRE CE CI? S. Paul nous dit, que c'est manger le pain & boire le calice pour annoncer la mort du Seigneur.

La licence effrenée de l'esprit humain, à tordre & peindre de diuerses couleurs la religion Chrestienne, apparoit en la grande diuersité de Messes: car il y a des Messes hautes & des

Sess. 22.
can. 2.

basses; des grandes Messes & des petites; des Messes seiches, des Messes en blanc, des Messes en verd, des Messes, en violet, en rouge, & en noir. Et le Prestre est vestu d'habits allegoriques. Des esprits gaillards & subtils se sont egayés à diuersifier les Messes pour recreation: & chaque Sainct à sa Messe à part. Il y a la Messe de S. George; la Messe de sainte Susanne, la Messe de S. François, & celle de saint Bonauenture: le S. Esprit depuis peu a aussi la sienne. Le Pape Clement VIII. a osté du Mesle la Messe de Charlemagne.

* Cy- C'eust esté vne chose absurde & scandaleuse
prianus, en l'ancienne Eglise, si on y eust fait vne S. Cene
Epist. 63 de S. Philippe, & vne de S. Paul, & vne de saint
Passio est Barthelemi: si on y eust chanté vne S. Cene en
Domini verd, & vne autre en violet.

sacrificiū Qu'a nous demande, si en nos Eglises, quand
quod of- nous celebrons la S. Cene nous offrons quel-
ferimus. que chose à Dieu. A cela nous respondons que
Chryf. nous offrons à Dieu la mort de Iesus Christ, le
Homil. 21. in A- supplians d'accepter le sacrifice que Iesus
cta. Cum Christ lui a offert pour nostre redemption.
mors ista Ainsi parlent les Anciens, disans qu'ils offrent
perfici- la passion du Seigneur, & le sacrifice de nostre
sur, cum prix: & ne trouuons point mauuais que la S.
ineffabi- Cene soit appelée Sacrifice, selon le stile &
lia myste- ria. Vide
Canoné
Hoc est, 2. dist. de
Confe-
cratio- ne.

La briueté du temps ne nous permet pas de traiter au long du second poinct de la Mediation

diation de Iesus Christ, aſçauoir de ſon interceſſion, par laquelle il intercede pour nous enuers Dieu. En ce poinct nos Adverſaires dès l'entrée nous donnent cauſe gagnée : ils inuoquent les Saincts, & les appellent nos Mediateurs ; & cependant confeſſent que Dieu n'a point commandé de les inuoquer : car il ne ſ'en trouue rien en l'Eſcriture ſaincte : c'eſt vne tradition non eſcrite. Ils confeſſent que les Prophetes & Patriarches n'ont point inuoqué les Saincts treſpaſſés, & n'ont pas laiſſé d'eſtre ſaués. Ils confeſſent que les Apoſtres n'en ont point parlé & n'en ont rien commandé.

Quand nous alleguons les paroles de S. Paul en la 1. à Timothée chap. 2. où il dit, que *Dieu eſt vn, & que le Mediateur eſt vn, entre Dieu & les hommes, aſçauoir Iesus Christ homme* ; ils reſpondent, que voirement il n'y a qu'un Mediateur de Redemption, aſçauoir Iesus Christ : mais que les Saincts ſont Mediateurs d'interceſſion. En quoi ils ſe contrediſent à eux-mesmes, & parlent comme eſtaus honteux de leur religion. Car le Preſtre en la Meſſe demande à Dieu ſa grace & le ſalut, non ſeulement par les prieres des Saincts, mais auſſi par leurs merites, comme s'ils nous auoyent merité le ſalut. Et le Pape par ſes Indulgences diſtribue les ſatisfactions ſuperabondantes des Saints & des Moines, qui ont plus ſoufferts de maux & de trauaux qu'il n'en falloit pour leurs propres pechés. Et leurs principaux Docteurs diſent, que les Saints ſont en quelque façon nos Redempteurs.

Bell. l. 1.
de Indulg. c. 4
ſ. Sexto.

Or la question n'est pas, si les Saints trespassés prient pour toute l'Eglise en general : mais mais s'ils entendent les prieres des particuliers qui les inuoquent & qui les prient de les aider de leur intercession. Car nos Adversaires tiennent qu'ils voyent tout ce qui se fait ici bas, & qu'ils connoissent les pensées & les cœurs des hommes ; contrarians à l'Escriture sainte, laquelle dit, que *les morts ne scauent rien, & n'ont nulle part au monde, en tout ce qui se fait sous le Soleil*, Eccl. 9. v. 5. & 6. elle nous dit aussi que *Dieu SEUL connoist les cœurs des hommes*, 2. Chroniq. chap. 6. v. 30.

On nous objecte les paroles du Seigneur, au 15. chap. de S. Luc, où il dit, qu'*il y aura ioye au ciel pour un pecheur venant à repentance*. Dont ils inferent, que les Saints connoissent au ciel les cœurs, puis qu'ils connoissent la repentance des pecheurs. Mais en parlant ainsi ils font selon leur coustume, qui est de deffaire ce qu'ils ont fait, & se contredire à eux-mesmes. Car ils croyent que quand Iesus Christ disoit cela, il n'y auoit point de Saints au ciel, & qu'ils estoient tous enfermés sous terre en vne prison noire & obscure qu'ils appellent *le Limbe des Peres*. Ce sont les Anges qui s'esioüissent de la conuersion des pecheurs, desquels la garde leur est commise. Telles charges ne sont point commises aux Saints. Par les effects de la repentance, & par reuelation diuine les Anges connoissent la repentance & conuersion du pecheur.

Pour

Pour prouuer que les Saincts connoissent les cœurs, on nous allegue l'exemple de quelques Prophetes, ausquels Dieu a reuelé les pensées de quelques hommes. Ausquels exemples nous en opposons d'autres qui tesmoignent le contraire. Iacob a long-temps creu que son Fils Ioseph auoit esté deuoré par les bestes, ne sçachant pas qu'il estoit en vie. Dauid n'a pas sçu la conspiration de son fils Absalom. Elie n'a pas sceu qu'il y auoit sept mille hommes en Israel qui n'auoyent point ployé le genouil deuant Baal. Elisée n'a pas sceu la maladie & la mort du fils de la Sunamite son hostesse, comme on voit au 2. liure des Rois ch. 4. v. 27. Au premier liure ch. 13. nous auons l'exemple d'un Prophete qui a esté trompé par un autre. Dieu quelquefois a reuelé à ses Prophetes les pensées de quelques vns, quand cela a serui à l'execution de la charge à laquelle il les employoit. Les Saincts trespasés n'ont point de telles charges.

Les Adversaires raisonnent ainsi : Si nous prions les viuans de prier pour nous, pourquoi n'inuoquerons nous pas les morts ? Nous respondons, que les viuans nous entendent & pouuons parler à eux, mais les morts ne nous entendent pas. L'Escriture sainte nous recommande ce deuoir mutuel de prier les vns pour les autres, laq. 5. 16. Mais elle ne nous commande pas d'inuoquer les morts. Quand nous prions quelcun de prier pour nous, nous ne lui deférons pas vn seruice religieux: nous ne nous

agenouillons pas deuant lui : ce n'est point vne action qui se face en l'Eglise, & qui soit partie du service public. Nous ne croyons pas qu'ils connoissent nos cœurs. Bref, cela n'a rien de commun.

Pour conclusion nous n'auons qu'un seul Moyenneur, asçauoir le Fils eternal de Dieu, qui non seulement intercede pour nous, mais aussi paye pour nous. Qui non seulement intercede pour les pecheurs, mais aussi de pecheurs les rends iustes. Qui nous dit, *Venez à moi : & nul ne vient au Pere sinon par moi*, Iean 14. 6. Son intercession est d'une vertu & efficace infinie. Il ne faut pas croire que l'intercession des Saints puisse adjoûter quelque chose à sa vertu, pour rendre Dieu plus exorable, & plus enclin à nous sauuer. C'est lui qui vous ayant illuminé de sa connoissance, vous conduira par son Esprit, & vous sauuera en son royaume celeste.

NE V-

